



CONGRÈS **RÉSOLUTIONS**

Les délégués au congrès du SCFP unis derrière les résolutions sur la santé et sécurité

Les délégués au congrès du SCFP national réunis à Vancouver ont adopté trois importantes résolutions sur la santé et sécurité, déterminant ainsi d'importantes priorités à venir pour notre syndicat.

La résolution n° 114-115 porte sur la promotion du matériel et de la formation sur la lutte contre le harcèlement et l'intimidation. Le harcèlement et l'intimidation sont devenus d'importantes préoccupations en matière de santé et sécurité pour les travailleurs de tous les secteurs et de toutes les juridictions.

La résolution n° 258 porte sur l'importance d'effectuer du lobbying auprès de tous les échelons de gouvernement afin que soit accordée aux femmes enceintes ou allaitant une protection similaire à celle qui leur est accordée au Québec. Ce genre de soutien permettrait aux femmes d'éviter d'effectuer un travail potentiellement dangereux pour elles ou leurs enfants sans crainte de perte de revenu.

Il est temps que les gouvernements fassent appliquer les lois

La résolution prioritaire du Comité national de santé et sécurité, la résolution n° 121-122, demandait que le SCFP fasse du lobbying auprès des gouvernements afin que les lois sur la santé et sécurité soient adéquatement appliquées et que les employeurs qui ne respectent pas ces lois s'exposent à des répercussions plus importantes.

Même si nous avons l'une des meilleures lois sur la santé et sécurité au monde, si le gouvernement n'assure pas son application, de nombreuses juridictions canadiennes n'arrivent pas à faire diminuer les taux de blessures et de décès au travail.



Julianne Vondrejs, déléguée de la section locale 4017, défend la résolution 121-122.

PHOTO PAR : JOSHUA BERSON PHOTOGRAPHY

Julianne Vondrejs, déléguée de la section locale 4047 et membre du Comité national de santé et sécurité a expliqué ainsi l'importance de cette résolution.

« Les agents de bord, comme tous les autres travailleurs, se blessent au travail. La loi est notre seule protection. Sur qui pouvons-nous compter pour que la loi soit appliquée ? » a dit M^{me} Vondrejs.

suite à la page 2

À L'INTÉRIEUR

2 PRIX NATIONAL EN SANTÉ ET SÉCURITÉ
Gary Orsten remporte le Prix national en santé et sécurité

3 APPLICATION DES RÈGLEMENTS
Discussion passionnée au forum sur la santé et la sécurité



4 LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Conseils aux nouveaux et jeunes travailleurs



suite de la page 1

M^{me} Vondrejs a aussi fait remarquer que les gouvernements n'ont toujours pas d'ombudsman chargé de superviser l'application des règlements en matière de santé et sécurité.

Les deux prochaines années en santé et sécurité : la conférence s'en vient !

Le document d'orientation stratégique 2011-2013 du SCFP, Un plan pour l'avenir réaffirme l'engagement de notre syndicat envers l'amélioration continue de la santé et sécurité de nos membres. Adopté par les délégués lors de notre congrès national, ce document identifie les priorités suivantes :

- Le personnel de la santé et sécurité du SCFP effectuera une révision des outils existants et créera de nouveaux outils à l'intention des militants de la santé et sécurité.
- Le SCFP organisera la 11^e Conférence nationale de la santé et sécurité à la fin de 2012 ou au début de 2013, conférence qui mettra un accent particulier sur les enjeux de santé émergents liés aux nouvelles technologies chez les travailleurs du secteur public, la sécurité de nos collectivités et la protection de l'environnement.

Continuez à surveiller les parutions du Canari et le site scfp.ca pour le point sur la mise en œuvre des résolutions et les derniers détails sur l'organisation de la conférence.

POUR EN SAVOIR PLUS sur les résolutions adoptées au congrès ou pour lire le document d'orientation stratégique, rendez-vous sur scfp.ca/congrès.

Le Canari, le bulletin santé et sécurité du SCFP est publié quatre fois par année. Les canaris étaient autrefois utilisés dans les mines afin d'alerter les travailleurs d'une détérioration de la qualité de l'air. Depuis, le canari est devenu le symbole de la santé et de la sécurité au travail mais il rappelle aussi qu'il existe encore des conditions de travail dangereuses. Pour en apprendre plus sur l'importance de ce symbole, rendez-vous sur scfp.ca/canari.

Pour toute correction, question ou suggestion, faites parvenir un courriel à Troy Winters à health_safety@cupe.ca. Vous trouverez les anciens numéros du Canari à scfp.ca/canari.

MILITANTISME PRIX NATIONAL EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Gary Orsten remporte le Prix national en santé et sécurité

Depuis plus de 37 ans, Gary Orsten est un formidable militant de la santé et sécurité en Alberta. Afin de souligner son militantisme, le premier novembre dernier, dans le cadre du Congrès national, le président national du SCFP, Paul Moist, lui a décerné le Prix national en santé et sécurité, une reconnaissance amplement méritée.

« C'est un véritable honneur de recevoir ce prix de notre syndicat national et je vous en remercie du fond du cœur », a dit Gary Orsten aux délégués présents au congrès.

Il a ensuite rappelé aux délégués le rôle important joué par les syndicats dans la protection des travailleurs. « Rappelons-nous que les syndicats ont d'abord et avant tout été créés pour des questions de santé et sécurité, a dit M. Orsten. Comme militants, nous devons demeurer vigilants dans notre quête visant à assurer que tous les travailleurs aient accès à un lieu de travail sécuritaire et qu'ils soient toujours en bonne santé lorsqu'ils reviennent à la maison à la fin de la journée. »

Membre de l'exécutif de la section locale 38 du SCFP (cols blancs de Calgary) depuis 1977, Gary Orsten a notamment participé à un comité tripartite qui a immensément amélioré le code de santé et de sécurité de l'Alberta et a aidé à créer le Centre de santé des travailleuses et travailleurs de l'Alberta.

« Je crois que je suis le plus fier de ma participation au Comité gouvernemental qui a rédigé la nouvelle loi, parce qu'elle a remplacé une loi foncièrement mauvaise et qu'elle a accordé de nombreux droits aux travailleurs », a déclaré M. Orsten lors de l'entrevue qui a suivi la cérémonie de remise du prix.

Il participe aussi aux inspections conjointes en santé et sécurité de son lieu de travail depuis 1984, assurant ainsi que des mesures soient prises pour y contrer les nombreux dangers. Il a siégé au Comité de la santé et sécurité du SCFP Alberta, au Comité national de la santé et sécurité du SCFP, il a dispensé de la formation aux délégués syndicaux, animé des cours d'une fin de semaine et d'une semaine et pris part à un nombre incalculable d'autres activités liées à la santé et sécurité au fil des ans.

En prévision de son départ à la retraite prévu pour l'an prochain, Gary Orsten concentre ses activités à l'échelon de la section locale où il forme la relève afin d'assurer que la santé et la sécurité demeurent des priorités pour les années à venir.



Gary Orsten accepte le Prix national en santé et sécurité des mains du Président national, Paul Moist.

PHOTO PAR : JOSHUA BERSON PHOTOGRAPHY

Abonnez-vous à la version en ligne à scfp.ca/abonnement.

Available in english.

SCFP / Syndicat canadien de la fonction publique

SEPB 491

Discussion passionnée au forum sur la santé et la sécurité

Près de trois cent délégués participant au forum sur la santé et la sécurité ont eu une discussion animée sur les enjeux qui touchent les travailleuses et les travailleurs, comme le laxisme dans l'application des règlements sur la santé et la sécurité, en plus de faire part de leurs différentes situations au travail.

Le Canada s'est doté de certaines des meilleures lois au monde dans le domaine de la santé et sécurité, mais comme elles ne sont pas appliquées, le taux de blessures et de mortalités demeure élevé. Environ 1 000 personnes meurent au travail chaque année au Canada. Le nombre total de travailleurs qui se blessent au travail au Canada est évalué à plus de 1 million par année.

L'enjeu de la santé et de la sécurité des travailleuses et travailleurs est au cœur des valeurs syndicales et beaucoup de membres ont souligné à quel point il est important qu'il demeure une priorité élevée pour le SCFP.

Plusieurs membres ont parlé de la violence au travail et ont mis en lumière la difficulté à signaler les incidents de violence, souvent à cause des pressions exercées par l'employeur.

Les membres ont aussi souligné qu'il était important de reconnaître les dangers psychologiques, comme le stress au travail. Des politiques et des règlements concrets doivent être élaborés et mis en application pour régler le problème.

La sécurité des jeunes travailleurs a été un autre grand sujet de discussion et plusieurs membres ont déploré que leur employeur ne fournisse pas de formation efficace en santé et en sécurité aux nouveaux employés.

La discussion était animée par le modérateur invité Bill Chedore, coordonnateur national de l'Alliance canadienne des victimes d'accidents et de maladies du travail.

Les membres du comité national de santé et de sécurité et des membres du personnel du SCFP étaient sur place pour répondre aux questions.



Bill Chedore, modérateur invité au forum sur la santé et la sécurité.

PHOTO PAR : JOSHUA BERSON PHOTOGRAPHY

L'enjeu de la santé et de la sécurité des travailleuses et travailleurs est au cœur des valeurs syndicales.

Vous voulez en savoir plus ?

Pour plus d'information sur les nombreux enjeux soulevés au forum, consultez les fiches d'information, directives et documents d'information en santé et sécurité du SCFP.

Pour trouver ces fiches d'information, rendez-vous sur : scfp.ca/sante-et-securite et cliquez sur *fiches signalétiques* dans les onglets latéraux. Vous pouvez les lire en ligne ou les télécharger et les imprimer en version PDF.

Les sujets sont :

- Le stress
- Le travail solitaire
- Le surmenage
- Incidents critiques et stress causé par un incident critique
- Des travailleurs et des travailleuses en meilleure santé
- Les nouveaux et jeunes travailleurs
- Éliminer la violence sur les lieux de travail

Directives et documents d'informations disponibles :

- Programmes efficaces en santé et sécurité au travail
- Assez de surmenage : prendre des mesures contre les charges de travail excessives
- Le stress au travail, c'est assez ! S'organiser pour le changement
- Nous aider nous-mêmes – Programme d'aide aux employés(es)
- Échec à la violence au travail
- Travailler ensemble – Éliminer les risques du travail solitaire

Pour commander ces directives et documents d'information, rendez-vous sur scfp.ca/sante-et-securite et cliquez sur *ressources*.

La sécurité @ travail



FAITS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU SCFP

Conseils aux nouveaux et jeunes travailleurs

Tous les travailleurs sont confrontés à un risque plus élevé de blessures au cours des six premiers mois au travail lorsqu'ils peuvent être ignorants des risques existants et potentiels. En seulement 2 ans (2007-2009), 124 travailleurs âgés entre 15 et 24 ans sont morts de blessures liées au travail au Canada.¹

Questions à poser à votre nouvel employeur

Pour commencer du bon pied, demandez à votre nouvel employeur de vous faire faire une orientation en santé et sécurité de votre lieu de travail. Voici quelques questions à poser :

1. Quels sont les dangers liés à mon travail ?
2. Quelle formation vais-je recevoir ?
3. Est-ce que je devrai porter certains équipements de sécurité ?
4. Que dois-je faire si je me blesse ?
5. À qui dois-je faire part de mes préoccupations en matière de santé et sécurité ?

Votre lieu de travail est-il dangereux ?

Bien que ce soit la responsabilité principale de votre employeur de fournir un milieu de travail sain et sécuritaire, vous ne devez pas vous en contenter. Voici certains signes indiquant que votre lieu de travail est dangereux :

- D'autres travailleurs sont blessés au travail.
- Vous travaillez sans supervision directe.
- Vous n'avez pas reçu la formation appropriée.
- Machinerie sans protection ou brisé.
- Les contenants de produits chimiques ne sont pas étiquetés.

- La sécurité est compromise pour sauver du temps ou de l'argent.
- L'entretien est mal fait (planchers glissants, fils électriques effilochés) et aucune mesure n'est prise lorsque ces lacunes sont dénoncées.

Des moyens de vous protéger au travail

- Informez-vous de vos droits et obligations en vertu de la loi en vigueur dans votre juridiction.
- Profitez de la formation qui vous est offerte, apprenez à faire votre travail de façon sécuritaire et n'effectuez pas de tâches ni n'utilisez d'équipements pour lesquels vous n'avez pas été formés.
- Connaissez vos tâches et sachez quoi faire en cas de blessure ou d'urgence.
- Demandez de l'aide, particulièrement si vous devez déplacer de lourdes charges ou si vous n'êtes pas certain de la façon dont il faut effectuer une tâche potentiellement dangereuse.
- Portez l'équipement de protection requis pour effectuer votre travail en toute sécurité.
- Avisez votre supérieur chaque fois que vous voyez un danger ou êtes témoin d'une infraction.
- Parlez de votre travail à vos collègues, vos amis et même aux membres de votre famille; il est possible qu'ils sachent des choses que vous ignorez !

Les autres facteurs sont notamment le manque de formation, l'absence de supervision, des équipements non-sécuritaires, des conditions de travail stressantes et le travail effectué trop rapidement.

VOUS VOULEZ EN APPRENDRE PLUS ?

Consulter le feuillet de renseignements que vous pouvez télécharger à scfp.ca/sante-et-securite/nouveaux-travailleurs.

¹ Association des Commissions d'indemnisation des travailleurs du Canada <http://awcbc.org/en/youngworkerresourcesinformation.asp>

NOTRE SITE WEB S'EST AMÉLIORÉ! [SCFP.ca/sante-et-securite](http://scfp.ca/sante-et-securite)

• plus d'information sur la santé et la sécurité au travail • feuillets de renseignements et directives sur un large éventail de sujets • les dernières nouvelles en santé-sécurité ET PLUS ENCORE